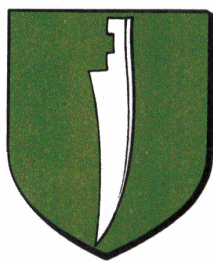


Mars 2007



## MAIRIE de BOESENBIESEN

22, Rue Principale  
67390 BOESENBIESEN

Téléphone : **03.88.85.30.81**

Télécopie : 03.88.85.30.81

communedeboesenbiesen

@wanadoo.fr

### Horaires ouverture :

- Lundi de 17h à 19h
- Jeudi de 17h à 19 h

### FRIEHOHR FER UNSERI SPROCH

Boesenbiesen va à nouveau faire la part belle au dialecte alsacien le **25 mars 2007** à l'occasion de la fête de la langue régionale.

- **10h30** : apéritif—expo cartes de la commune.
- **13h** : café—pâtisseries
- **14h à 18h** : les associations locales ainsi que les écoliers du RPI Boesenbiesen/Schwobsheim avec le soutien de la municipalité vous proposent une après-midi récréative alsacienne

**CE SPECTACLE GRATUIT  
S'ADRESSE À TOUS PUBLICS,  
ENFANTS, JEUNES ET ADULTES.**

# NOTE D'INFORMATIONS

## OSCHTERPUTZ



Comme chaque année, le SMICTOM d'Alsace Centrale invite les communes à participer à l'opération Oschterputz, qui se déroule du 22 mars 2007 au 5 avril 2007.

Dans notre commune elle aura lieu **le samedi 24 mars 2007** avec la participation de l'école.

Tous les habitants sont invités à participer à ce nettoyage de printemps sur le ban communal, à l'issue duquel une petite collation sera servie.

**RENDEZ-VOUS 8 H 30 À LA MAIRIE.**

*Prévoir gants et bottes— Les sacs sont fournis par le SMICTOM*

## LA COMMUNE RECRUTE...

Cherchons **une ou plusieurs personnes** pour un **contrat entre 5 et 12 semaines** (en fonction du nombre d'agents) pouvant être réparties de **juin à septembre**. Ce poste peut convenir à un jeune (16 ans révolus) pendant les congés scolaires. Etre titulaire du permis B serait un plus.

Période et horaires à convenir.

- Attributions diverses (entretien espaces verts, rangements...)
- Rémunération statutaire

**Inscription en mairie du 26/03/2007 au 12/04/2007  
au plus tard.**

## SORTIE DU CLUB OWAROT

Le club « Owarot » organise une excursion le **jeudi 10 mai 2007.**

### Au programme :

- arrêt au cimetière de Vieux Thann (tombe du curé MARGRANDER)
- Messe à l'Abbaye de Lucelle
- Déjeunes (carpes frites) au restaurant de l'Abbaye
- Visite du musée du papier peint à Rixheim

⇒ Départ à **7h30**—retour vers **19h**

⇒ **Délais d'inscription : 29/04/2007**

**Pour tous renseignements, s'adresser à M. ZUMSTEEG  
Joseph au 03.88.85.32.63.**

## VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration est une procédure qui **permet à un électeur** (mandant) **de se faire représenter au bureau de vote, le jour du scrutin, par un autre électeur de son choix** (mandataire) auquel mandat est donné pour voter en son lieu et place. Le mandant doit désigner un électeur inscrit sur la liste électorale de la commune où il est lui-même inscrit. Le mandataire ainsi désigné ne peut toutefois disposer que d'une seule procuration établie en France.

**La demande** de l'électeur bénéficiaire du droit de vote par procuration **doit être faite auprès de la gendarmerie de Marckolsheim (M. Dominique FIX) ou de la brigade de gendarmerie de proximité de Sundhouse (MM. ZIRN Dominique, AVANZI Denis).**

L'établissement d'une procuration implique la comparution immédiate du mandant; la présence du mandataire n'est pas nécessaire. Les officiers de police judiciaire ou leurs délégués se déplaceront à la demande des personnes qui ne peuvent manifestement comparaître devant eux. Cette demande doit être formulée par écrit et être accompagnée d'un certificat médical ou d'une pièce justifiant que l'électeur est dans l'impossibilité de se déplacer.

**Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible** pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration à la mairie et de son traitement en mairie. En principe, une procuration peut être effectuée jusqu'à la veille du scrutin mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

La **validité de la procuration est limitée** en principe à un seul scrutin. A la demande du mandant, elle peut être établie pour une durée plus longue n'excédant toutefois pas une année. Les mandants ont toujours la faculté de résilier leur procuration devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes.

**Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser soit en mairie au 03.88.85.30.81 soit auprès des brigades de Gendarmerie de Marckolsheim et Sundhouse.**

## Nouvelle organisation de la permanence de garde médicale locale

A compter du 05 mars 2007, le secteur de garde médicale auquel accepte de participer le médecin traitant va être agrandi. De ce fait, le fonctionnement de ce service de garde va être modifié.

**Ainsi le médecin de garde continuera à assurer une permanence médicale uniquement sous forme de consultations au sein de son cabinet médical :**

- samedi après midi de 13 heures à 20 heures
- Dimanche et jour férié : 8 heures à 20 heures
- Toutes les nuits : 20 heures à 8 heures

**Pour tous recours au médecin de garde, il vous faudra téléphoner au 03.88.11.69.00** afin de déterminer avec la régulation médicale, la réponse appropriée à votre demande de soins selon votre état de santé et vous indiquer le lieu de consultation du médecin de garde.

**Pour les personnes en incapacité physique justifiée de se déplacer, un solution alternative sera proposée.**

Les médias ne publiant plus les coordonnées du médecin de garde, le recours à la permanence médicale devra faire obligatoirement l'objet d'un appel téléphonique préalable auprès du centre de régulation de la permanence des soins.

Il est rappelé que la réponse à toute urgence médicale est du ressort de l'aide médicale urgente (téléphone : 15), la permanence médicale étant réservée aux soins non programmés durant les heures de permanence de soins et ne pouvant être reportées aux heures normales d'ouverture des cabinets médicaux.